

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'AGSRC

Madame, Monsieur, Chers Adhérents

*Vous êtes convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Golfique et Sportive de Rougemont le Château, qui se tiendra le **samedi 18 décembre 2021**, dans la salle polyvalente de **MASEVAUX**, rue du stade, à **16h30**.*

L'ordre du jour retenu est le suivant :

1. Rapport moral du Président
2. Vote du quitus sur le rapport moral
3. Rapport d'activité de la commission sportive
4. Rapport d'activité de la section des féminines
5. Rapport d'activité de la section des seniors et Trophée d'Alsace
6. Rapport d'activité de la section jeunes
7. Rapport d'activité de la section AS
8. Rapport financier du Trésorier
9. Rapport du réviseur aux comptes
10. Vote du quitus financier
11. Vote sur l'affectation comptable du résultat d'exploitation
12. Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2022
13. Vote sur le montant de la cotisation 2022
14. Désignation du réviseur aux comptes pour l'exercice 2022
15. Élections des membres du Conseil d'Administration

Administrateurs sortants :

- Xavier DELPLANQUE, Président démissionnaire
- Yves ORLANDI, Trésorier, échéance électorale
- Vincent SIMON, Responsable de la Commission sportive, échéance électorale

Candidatures déjà reçues :

- Valérie GEAY, Marc BISHOFF, Jean- Philippe BOLLECKER, Francis DOERENBECHER, Yves ORLANDI, Vincent SIMON.

Si vous souhaitez vous engager à nos côtés, merci de nous envoyer vos motivations avant le 11 décembre 2021, par mail à l'adresse de yves_orlandi@hotmail.fr (Voir annexe 1).

16. Questions diverses

Cocktail de clôture suivant les dispositions sanitaires applicables

Pour des raisons d'intendance, merci de nous confirmer votre présence, dès que possible, par mail de préférence, à l'adresse de yves_orlandi@hotmail.fr

Pour compléter votre information, nous vous rappelons que

- *Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.*
- *Si vous ne pouvez assister vous même à l'assemblée, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre actif de l'association qui devra être muni d'un pouvoir régulier (Voir annexe 2).*

Le Conseil d'Administration, le mardi 23 novembre 2021.